



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TONNERRE

N° 2024 / 108

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 16 mai 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT, (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Michel DROUVILLE, Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT

*Nomenclature @CTES : Finances / Fiscalité*

### **FINANCES**

#### **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CAMPING**

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2024-016 du 08/02/2024 relative à l'approbation du budget annexe Camping 2024 et par laquelle l'organe délibérant a délégué à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ;
- Considérant que la fongibilité ne concerne que les chapitres réels, que le chapitre 012, les chapitres 021, 023 et les chapitres d'ordre (040, 041, 042 et 043) en sont totalement exclus
- Considérant qu'ainsi, la fongibilité des crédits est possible entre les chapitres : 011, 014, 65, 66, 67 en fonctionnement  
20, 21, 23, 26 en investissement (ou entre les opérations relevant de ces chapitres, en cas de vote par opération)
- Considérant qu'il n'y a pas de fongibilité possible entre les sections et que les mouvements entre sections nécessitent ainsi une décision modificative ;

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- D'effectuer les virements de crédits suivants :

### **Section de fonctionnement**

**Dépenses**

Chap. art./Op.	Objet	Montant
011 - 6358	Autres droits	-300,00 (2)
65 - 65818	SACEM	300,00 (1)
023	Virement à la section d'investissement	3 346,17 (1)
Total		3 346,17

**Recettes**

Chap. art./Op.	Objet	Montant
042/777	Amortissements Subventions	3 346,17 (1)
Total		3 346,17

**Section d'investissement****Dépenses**

Chap. art./Op.	Objet	Montant
040/13912	Subvention régions	1 399,31 (1)
040/139361	Subvention DETR	1 946,86 (1)
Total		3 346,17

**Recettes**

Chap. art./Op.	Objet	Montant
021	Virement à la section de fonctionnement	3 346,17 (1)
Total		3 346,17

- (1) Ajout de crédits  
 (2) Reprise de crédits

Pour extrait conforme,

Le maire  
 Cédric CLECH

